



[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2020/2021

Téléchargez le bulletin d'adhésion



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°63

Sommaire:

Mouvement, Situation sanitaire, CRPE, Direction, Indemnités, Corps PE, Mouvement, Appels candidature, Congés de formation, Promotions accélérées, classe exceptionnelle, Ineat/exeat



MOUVEMENT 2021 : TOUTES LES INFOS ! et LES CONSEILS, LES AIDES ET L'EXPERTISE DU SNUipp-FSU !

Déjà de très nombreuses infos sur notre site : présentation du mouvement, le barème, les types de postes ... et des outils du SNUipp-FSU 06

Nous compléterons bien sûr au fur et à mesure toutes les infos dès publication des documents de la Dsden notamment.

Tout est ICI



D'ores et déjà vous pouvez compléter la

FICHE syndicale de SUIVI - ICI

et nous la retourner par mail à : snu06@snuipp.fr

	ouvert à tous-tes
Réunions mouvement! en visio	Samedi 20 mars de 9h à 12h
Inscription par mail : snu06@snuipp.fr	Mercredi 24 mars de 9h à 12h
	PFSE, débuts de carrière
	Samedi 27 mars de 9h à 12h

Pour être mieux informée.e, mieux conseillé-e, l'équipe du SNUipp-FSU 06 est entièrement mobilisée pour accompagner chacune et chacun dans les démarches à entreprendre pour réussir son mouvement.

Le SNUipp-FSU (8 élue-s sur 10 à la Capd) vous 3 réunions EN VISIO (ci dessus:) Déjà de très nombreuses inscriptions !

Il suffit de nous adresser un mail à snu06@snuipp.fr en indiquant la réunion de votre choix.

Nous vous enverrons dès lors les codes de connexion.



Le SNUipp-FSU demande la priorité de vaccination pour tous les personnels des écoles qui le souhaitent !

De toute urgence, tous les personnels doivent pouvoir être vaccinés et ce, le plus rapidement possible afin de ne pas mettre en péril la continuité du service public d'éducation, de permettre à tous les élèves de poursuivre leurs apprentissages en présentiel. Le SNUipp-FSU s'adresse solennellement au premier ministre pour l'exiger.

Il lancera très vite une campagne de pétition dans ce sens.

Lire le communiqué du SNUipp-FSU



COVID / ECOLES - Point de situation sanitaire

Le SNUipp-FSU est en contact direct avec les écoles et les collègues pour faire remonter toutes les difficultés ou problématiques ou encore dénoncer les manquements, par exemple le manque d'informations fournies aux écoles quant aux cas avérés suite aux tests.

Concernant l'information aux directeurs d'école, nous avons demandé au Dasen que les IEN envoient très rapidement les résultats des tests afin de prendre les mesures d'isolement nécessaires le cas échéant.

Actuellement ce circuit d'information est loin d'être fluide.

Rappelons que les directrices et directeurs sont tout à fait à même de prendre les dispositifs d'isolement à titre conservatoire.

LIRE aussi le Compte rendu du CHSCT A du 15 mars 2021: [ici](#)

Les masques livrés après les vacances de fin d'année vont être remplacés. Les nouveaux devraient arriver le 16 mars au rectorat et livrés la semaine prochaine si tout va bien.

LIRE aussi le point sanitaire nationalement au 15 mars : [ICI](#)



Alors que les inscriptions au CRPE 2021 sont closes depuis le 12 novembre 2020, le ministère ne publie qu'aujourd'hui 18 mars, la répartition des postes par académie et par concours. Les épreuves d'admissibilité auront lieu dans moins d'un mois, il était temps !

Après une légère hausse en 2020, le nombre de postes offerts au CRPE 2021 est en diminution de 13,4% par rapport à 2020, tous concours confondus. Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013. C'est un très mauvais signal envoyé à la profession alors que depuis le début de l'année, la quasi-totalité des académies doit faire appel à des contractuel-les pour assurer les besoins de remplacement liés notamment à la pandémie.

Répartition postes CRPE 2021 pour l'académie de Nice :

- 190 places au concours externe
- 19 concours 3ème voie
- 15 2nd concours interne

**Notre académie perd 53 places au concours externe par rapport à l'année 2020 !!!
Et c'est comme ça que l'école va aller mieux ?**

[Toutes les académies ici](#)



Le ministre évalue les élèves mais pas l'ampleur de la crise

Le ministre se répand dans les médias pour commenter les derniers résultats des évaluations nationale CP. Si dans la communication de la rue de Grenelle, la réussite à un test est la preuve irréfutable que les effets de la crise sont derrière nous, la réalité est beaucoup plus complexe...

Lire la suite



Direction d'école : le SNUipp-FSU réunit les « premières et premiers de corvée »

Les dernières évolutions de gestion de la crise sanitaire continue, s'il en était encore possible, de sur-exposer les directrices et directeurs d'école à une surcharge de travail et une dégradation accélérée des conditions de travail qui les empêchent de mener à bien les missions d'animation de l'équipe pédagogique, de suivi des élèves et de relations aux familles.

Parallèlement, les réponses ministérielles en termes de décharge, reconnaissance salariale, allègement des tâches et aide administrative, sont au mieux insuffisantes, sinon nulles. Parallèlement, les divagations sénatoriales autour du projet de loi « Rilhac » brouillent les cartes sur le fonctionnement de l'école, au risque d'introduire le vers hiérarchique dans le fruit du collectif de travail à l'école, de dégrader la santé au travail des personnels en les isolant davantage, sans répondre à leurs besoins en temps, en reconnaissance, en allègement des missions et en amélioration des conditions d'exercice.

Le SNUipp-FSU ne s'y résout pas et réunit à nouveau directrices et directeurs pour un temps d'information syndicale spécifique à la direction d'école, faire un point complet sur l'actualité de la direction et construire collectivement les modalités d'action pour contraindre le ministère à prendre en compte les revendications légitimes des « premières et premiers de corvée » du service public d'éducation



Rendez-vous en réunion/visio syndicale spéciale direction d'école, [mercredi 14 avril à 9h](#)

**Inscription par simple mail à snu06@snuipp.fr
le lien de connexion vous sera envoyé en retour**



Indemnité de sujétions spéciales des directeurs/directrices d'école et d'établissement spécialisé

La part fixe passe de 1 295,62 € à **1 745,62 €**.

Les différents montants de l'indemnité (code 2217), en fonction du nombre de classes, sont :

- écoles de 1 à 3 classes : + 500 € = 2 245,62 €
- écoles de 4 à 9 classes : + 700 € = 2 445,62 €
- écoles de 10 classes et + : + 900 € = 2 645,62 €.

Pour rappel, l'indemnité est majorée de 20% pour les écoles et établissements en REP et de 50% pour les écoles et établissements en REP +. Majoration également de 50% pour les collègues exerçant l'intérim de direction (au-delà des 30 premiers jours).

Ces nouveaux taux entrant en application au 1^{er} janvier 2021, les collègues concerné(e)s auront donc un rappel sur leur fiche de paye, vraisemblablement sur la paye d'avril ou de mai prochain.

SNUipp-FSU



Direction et formation : du respect, pas de convocation de dernière minute !

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du secrétariat général de l'IA pour dénoncer une convocation à une formation adressée en urgence à des directeurs et directrices, à la limite de l'épuisement professionnel. Les priorités de la période sont ailleurs : cessons d'oppresser les directions, donnons de l'air à l'école et à ses personnels !

Madame la secrétaire générale,

Des directrices et directeurs alertent le SNUipp-FSU ce jour, vendredi 19 mars 2021, à propos d'une convocation à une pleine journée de formation organisée le mardi 23 mars.

Cette proposition donne satisfaction aux besoins de formation des personnels sur le temps de travail relayés par le SNUipp-FSU. Elle met en œuvre les engagements de la DSDEN 06 à traiter en toute équité, du point de vue de l'offre de formation, l'ensemble des personnels en charge de la direction, y compris celles et ceux qui, soutenu-es par le

SNUipp-FSU, avaient refusé de répondre à l'offre de formation pendant les vacances scolaires.

Mais comment est-il possible de ne pas prendre en compte à ce point la charge de travail et le stress professionnel actuel des directeurs et directrices, en les convoquant quasiment du jour pour le lendemain ?

Lire la suite du courrier



Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude pour 2021 : 20 possibilités
Par concours interne : 3 possibilités

**Appel
à candidature**



**Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
annexe ou d'application 2021**

Candidatures AVANT le 26 MARS

- Circulaire inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école annexe ou d'application 2021
- Fiche candidature

Tout est [ici](#)



**- APPEL candidatures recrutement postes à profil
DIRECTEUR-TRICE en REP REP+**

Demandes à formuler AVANT le 22 MARS midi

COPIES AU SNUipp-FSU

Tout est [ICI](#)

- APPEL Candidature POSTE A PROFIL
CPC circonscription de Carros Trois Vallées

AVANT LE 22 MARS midi

Tout est **ICI**



CONGES de FORMATION Professionnelle

Si vous avez saisi une demande de congé de formation cette année, les récépissés sont adressés **ce jour** chez les IEN, pour visa.

Charge ensuite aux circonscriptions de les transférer aux collègues concerné-es.

Ensuite vous aurez jusqu'au 30 mars pour renvoyer à la Dsden à:
fc1edegre06@ac-nice.fr

- le récépissé signé, corrigé le cas échéant (notamment bien vérifier le nombre de demandes consécutives indiquées)
- la lettre de motivation
- la fiche descriptive de la formation demandée.

COPIES au SNUipp-FSU



Avancement accéléré aux 7e et 9e échelon
fiche de suivi syndical – [CAPD 31 MARS](#)

Toutes les infos dans notre outil dédié Créez votre fiche de suivi : <http://e-promotions.snuipp.fr/06/controle>



2021

Classe exceptionnelle : promouvabilité automatique

Depuis cette année, la promouvabilité à la classe exceptionnelle se fait de manière automatique. L'administration s'appuie sur le CV d'Iprof pour déterminer qui est promouvable ou pas.

Les années antérieures, il fallait déposer un dossier de demande pour être promouvable à la classe exceptionnelle.

Depuis cette année, le CV d'Iprof servira de dossier de demande.

Il suffit de le remplir pour que l'administration l'étudie et détermine qui est promouvable ou non.

Notre dossier campagne 2020 [ici](#)



**Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas eu satisfaction
OU celles et ceux qui veulent faire une demande de changement de département –
notamment les PFSE -,**

**le SNUipp reste à leur côtés pour les accompagner dans les démarches notamment
d'ineat/exeat.**

La circulaire du DASEN est parue.

Courriers + FORMULAIRES types + pièces justificatives à adresser AVANT LE:

- **10 AVRIL** pour les demandes d'EXEAT du 06 c'est à dire pour les collègues actuellement dans le 06 et désirant partir ;

- **30 MAI** pour les demandes d'INEAT dans le 06 c'est à dire pour les collègues souhaitant entrer dans le 06

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

Toutes les INFOS: **ICI**

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter



SNUipp FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :
http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos